

Réaliser un maquillage permanent

RS5841 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42052
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/01/2022
Date d'échéance	26/01/2024

Certificateur(s)

BYBLOSS · SIRET : 89017470900026

Partenaires habilités

16 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 16 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANDA DREHLUTA	45034023700012	Former et organiser l'évaluation
ANNA DERMO	52922243200013	Former et organiser l'évaluation
ART & BEAUTY ACADEMY	91309220100015	Former et organiser l'évaluation
ATELIER DE GULSUM	90185311900021	Former et organiser l'évaluation
BEAUTYWAVE NICE	89001889800019	Former et organiser l'évaluation
BMH GROUPE	91252751200012	Former et organiser l'évaluation
BROWSWITHKAM	91147292600037	Former et organiser l'évaluation
CHEMS ACADEMY	88280936100018	Former et organiser l'évaluation
CR2	88300011900023	Former et organiser l'évaluation
ELLETRIO	50130361400041	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 16 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs5841-realiser-un-maquillage-permanent/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse aussi bien aux professionnels qu'aux débutants dans les domaines de l'esthétique et qui ont besoin d'élargir leurs connaissances et compétences en appréhendant ce secteur d'activité.

Cette certification répond à des besoins de soins esthétiques du visage et du corps. Elle consiste à acquérir des compétences permettant d'évaluer la faisabilité d'un maquillage permanent, d'appliquer des règles d'hygiène avant la réalisation du maquillage permanent, de déterminer la couleur adaptée du maquillage permanent et d'appliquer une technique de maquillage permanent appropriée.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C.1 Réaliser un diagnostic de la peau de façon visuelle et à l'aide d'un questionnaire pré consultation afin d'évaluer la faisabilité du maquillage permanent.

- C.2 Désinfecter la zone du corps à traiter en respectant les règles d'hygiène en vigueur dans le but d'éliminer les bactéries et obtenir un champ opératoire sain.
- C.3 Dessiner au préalable à la zone du corps à traiter à l'aide d'un crayon afin d'obtenir l'approbation du/la client (e) et délimiter le cadre d'intervention.
- C.4 Déterminer la couleur du maquillage permanent avec l'accord du/de la client (e) et choisir le pigment adapté en respectant l'incarnation cutanée dans un objectif d'harmonie.
- C.5 Réaliser une densification capillaire avec la micropigmentation pour simuler une augmentation de la masse capillaire.
- C.6. Réaliser une restructuration des sourcils en appliquant une technique de dermopigmentation afin de les densifier et obtenir une symétrie.
- C.7 Réaliser une intensification ciliaire à l'aide de la dermopigmentation dans le but d'obtenir du volume.
- C.8 Réaliser à l'aide d'un dermographe une coloration des lèvres et un effet 3D pour obtenir du volume et une symétrie labiale.
- C.9 Restructurer l'aréole mammaire avec le dermographe pour recréer un effet en 3 dimensions (3D).
- C.10 Camoufler des cicatrices, des vergetures et vitiligo en s'appuyant sur la technique adaptée et des pigments adéquats pour un effet homogène de la peau.
- C.11 Donner au client (à la cliente) une fiche d'information post intervention en la conseillant sur les produits d'entretien afin d'optimiser la cicatrisation.
- C.12 Assurer le suivi d'un maquillage permanent en réalisant une retouche ou correction afin d'obtenir un résultat de couleur stable et définitif.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2008-149 du 19 février 2008, fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage, et modifiant le code de la santé publique

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre professionnels de la beauté avec au minimum un CAP esthétique

Etre titulaire de la certification Hygiène et Salubrité

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de 3 personnes dont un membre de l'organisme un certificateur et deux professionnels du secteur de la beauté, de l'esthétique ou susceptible de les recruter, soit 66% de membres extérieurs.

Base légale

Date de décision	26/01/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/01/2024

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS6676

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5841/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	2 160
Parcours menés à terme	2 159
Taux d'achèvement	100 %
Période	03/2022 – 09/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 459
Montant total engagé	3 042 908 €
Coût moyen par dossier	2 086 €
Durée moyenne	25 h
Période	03/2022 – 02/2024
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	7 %
France Travail	2 %
Entreprise	1 %
Régions	0 %
OPCO	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.